

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Monsieur SCOTTI Patrick

Procuration : Monsieur SCOTTI Patrick à Monsieur HUSER Marc

Convocation et affichage : 07/09/2023

Secrétaire de séance : Monsieur PLAUCHE Régis

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION LOCALE ADMR DE LA VALLEE DU JABRON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un montant de 1 800 € est inscrit au budget 2023, que 870 € ont déjà été attribués à différentes associations (délibération 15/2023 du 02/05/2023) et que seules les associations ayant fait une demande en due forme auprès de la Mairie peuvent bénéficier d'une subvention.

Il informe d'une nouvelle demande de l'association locale ADMR de la Vallée du Jabron.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette demande.

Le Conseil décide, par 7 voix pour et une voix contre :

- **D'attribuer une subvention de 300 € à l'association locale ADMR de la Vallée du Jabron.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 14 septembre 2023,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
Régis PLAUCHE